



Démission pendant arrêt de travail

Par **Catherine93**, le **18/02/2011** à **07:42**

Bonjour,

Je suis actuellement ETAM dans une entreprise dans laquelle je suis rentrée début mai 2009.

Au moins 10 personnes ont quitté l'entreprise courant 2010 sur une cinquantaine d'employés. Les départs sont principalement des démissions car l'hémorragie des salariés à "forcer" le RH à refuser toute demande amiable.

Je suis en arrêt depuis fin août 2010 pour dépression suite à mes conditions de travail et aux comportements de mes supérieurs frôlant ou non d'ailleurs le harcèlement.

Après un travail approfondi avec mon psy, je remonte doucement la pente car j'avais fini par perdre toute confiance en moi et en mes capacités professionnelles.

J'ai donc décidé de reprendre une activité mais faire un mi temps thérapeutique dans mon entreprise actuelle est juste impossible sous peine de me retrouver en arrêt au bout d'une semaine.

J'ai déjà passé des entretiens pour un nouveau CDI et espérant que ça débouchera sur une réponse positive qui m'aidera à me reconstruire. Et puis si celui-ci ne fonctionne pas, il y en aura d'autres ... l'attitude positive fait partie de la thérapie :)

Désolé de raconter ma vie mais avec les faits c'est sûrement plus facile de conseiller.

Dépendant de la convention SYNTEC et ayant moins de 2 ans d'ancienneté mon préavis devrait être de 1 mois mais la question est : Ce mois de préavis peut-il être fait en arrêt maladie ou doit-il être effectué réellement ?

Le simple fait d'y retourner me fait horreur, je ne suis même pas sûre d'avoir la force d'ouvrir la porte sans fondre en larmes ... enfin sauf si c'est pour signer les papiers, prendre mes affaires et leur dire ciao et à jamais.

Merci d'avance de votre bienveillance et de vos réponses

Cordialement, Catherine93